**Rapport de recherche sur le TTIP**

**par Agnès Bertrand**

*(décembre 2015)*

Avec le soutien de José Bové, Membre du Parlement Européen

****

**Rapport de recherche sur le TTIP**

par Agnès Bertrand

***(*** *décembre 2015)*

#### Introduction

#### Genèse d’un méta-accord

- La généalogie douteuse du TTIP

- Le Round du Millénaire

- Vite de nouveaux fronts

- L’OEPC, politburo du commerce mondial

- Le triangle Genève- Bruxelles-Washington

**III. Les ambitions et la portée du TTIP**

- Entre le TTIP et l’Europe, il faut choisir

- Sous la férule de la Troïka

- Quand les lobbies font leur shopping

**IV. L’harmonisation réglementaire**: **l’art et la manière de dépouiller les Etats et parlements de leurs prérogatives**

- De contorsions sémantiques en alignement législatif

- « List it or loose it »

- Où est passé l’esprit des lois ?

**V. Conclusion**

# I. Introduction

# En moins de trois ans de négociations, le Partenariat transatlantique sur le commerce et l’investissement a réussi à engendrer davantage de suspicion et d’indignation qu’aucun accord de libre-échange à ce jour. Et à juste titre. Car tant par sa genèse, que son modus operandi ou ses contenus, il dépasse, en mépris des principes élémentaires de la démocratie, les sommets précédemment atteints par les accords et traités de « libre » échange.

Retracer les méandres, suivre les bretelles de transmission et prendre la mesure de la gravité des visées de ce « partenariat » n’est pas chose aisée. Bien entendu, le secret, le double langage, la communication manipulatoire qui ont accompagné chaque étape de la progression du TTIP ne facilitent pas la tâche. Mais les négociations du GATT, de l’Accord multilatéral sur l’investissement (AMI) ou de l’OMC en ayant déjà usé et abusé, le sens critique des élus responsables comme des mouvements citoyens s’en trouve en un sens aiguisé. N’empêche, la langue de bois a empiré et la syntaxe s’est encore détériorée. Or martyriser sciemment le langage n’est jamais anodin. Il s’agit de faire baisser la garde, rendre confus, inintelligible, bref, dissuader toute tentative de compréhension. Nombre de grands écrivains, entre autres Huxley et Orwell, nous ont prévenu, c’est par la novlangue qu’on paralyse les esprits. « Vider les mots de leur sens, les dire à l’envers et pervertir de l’intérieur les critères même de vérité pour achever d’ahurir notre sens moral », écrivait Denis de Rougemont dans un autre contexte[[1]](#footnote-1). Quant au hiatus entre le langage « préambulaire » et le langage «  mandatoire », ce n’est plus un fossé, c’est un précipice. Le mandat de négociation du TTIP affirme, au paragraphe 6 «  l’engagement des parties envers (…) le plein emploi productif et un travail décent pour tous » ! De qui se moque-t-on ?

Par contre, en ce qui concerne le « modus operandi » et la genèse même du Partenariat transatlantique, nous sommes confrontés à des innovations extrêmement inquiétantes : des instances dépourvues de légalité, dont la création n’a été entérinée par aucun processus politique ni législatif, se retrouvent investies de la compétence exclusive pour élaborer à la fois l’architecture, les règles et les disciplines du méta- accord.

Le mandat de négociations de mars 2013 proposé par la Commission à la signature du Conseil des Ministres est à cet égard catégorique :

« *L*’*accord établira une structure institutionnelle qui garantira le suivi efficace des engagements établis à travers l’accord, et qui par ailleurs promouvra l’achèvement progressif de la compatibilité des régimes réglementaires*[[2]](#footnote-2)*.* »

Dans le jargon des accords de commerce, par « réglementaire » s’entend les lois, décrets, règles, procédures administratives et jusqu’ aux constitutions, qui devront s’aligner sur les « engagements établis »… à huis clos !

Méthode de travail inédite en effet. Carte blanche est donnée aux négociateurs, des technocrates qui prennent, comme nous le verrons, leurs consignes auprès des lobbies d’affaires, pour peaufiner *et* le programme *et* les contenus et inventer au passage le cadre institutionnel censé légitimer le tout.

Dans une Europe dont une grande partie est soumise à des politiques d’austérité, faire passer des objectifs de cupidité illimitée pour des recettes de sortie de crise est d’une violence rare.

Les thuriféraires du grand marché transatlantique ne tarissent pas d’éloges et de promesses sur les bienfaits de ce marché transatlantique. Derrière cette propagande ce sont les transnationales qui parlent, et les milliers de lobbistes grassement payés pour fluidifier le dialogue politique et institutionnel.

Tandis que citoyens et élus n’ont pas accès aux documents de négociations, sauf dans des conditions draconiennes et seulement à certains textes pour ces derniers, les populations et gouvernements d’Europe devront se soumettre à des règles établies à huis-clos. Nombre de documents restent secrets jusque après qu’ils aient été signés.

A l’approche de cette fin d’année 2015, nous assistons à un double mouvement paradoxal, contradictoire. Tandis que l’Union Européenne prétend négocier pour le bien de tous un partenariat qui boostera le flux des échanges de part et d’autre de l’Atlantique , pour les négociations climat de la COP 21, la France suspend la liberté de circulation des personnes dans l’espace Schengen[[3]](#footnote-3). Feu vert pour les marchandises, les services et les capitaux sans contrôle aux frontières ni autres obstacles réglementaires. Parcage des citoyens européens qui voudraient faire entendre la voix de la raison et les droits des générations futures.

Dans ce monde à l’envers promu par et pour les firmes transnationales les libertés sont progressivement sacrifiées. Menace sur la justice avec le mécanisme d’ arbitrage investisseur contre Etat, menace sur les droits sociaux avec l’étouffement programmé des services publics, menace sur le droit à la vie privée pourtant tant vanté par le libéralisme.

Comble de scandale et de malheur : menace sur l’avenir même de l’ humanité avec une dérive de l’effet de serre qui, si les chefs d’États ne se ressaisissent pas, rendra bientôt la terre inhabitable pour des formes de vie complexe, y compris pour l’espèce humaine.

La vieille Europe, berceau, faut-il le rappeler, de la démocratie et de la liberté de conscience, va-t-elle consentir à de telles forfaitures ? Elle a des responsabilités vis-à-vis d’ elle même et vis-à-vis du monde. Elle peut encore se ressaisir.

###### II. Genèse d’un méta-accord

D’où surgit le Partenariat transatlantique ? Pourquoi, par qui, comment a-t-il été promu ? Les pistes sont brouillées, les étapes mal déterminées, les commanditaires longtemps restés dans l’ombre. Tout cela pour mieux sortir, comme un lapin du chapeau d’un magicien, le jour où ne pouvant plus nier l’existence des négociations en cours, ses thuriféraires ont estimé plus prudent de les faire sortir de l’ombre plutôt que courir le risque qu’elles ne subissent le sort de l’Accord multilatéral sur l’investissement (AMI).

En France cette « sortie » enfin vraiment officielle se passe de façon inédite. Une tribune co-signée par le Président Obama et le Président Hollande paraît simultanément dans le *Washington Post* et dans *Le Monde*, le 14 février 2014. Elle s’intitule «  l’alliance entre nos deux pays s’est transformée » . Les deux chefs d’États s’y engagent solennellement à prendre le leadership de la lutte contre le changement climatique, - quelle bonne nouvelle n’est-ce pas ? - mais c’est pour appeler, dans le paragraphe final, à la signature du partenariat économique transatlantique ! Le télescopage de cette promesse suivie d’une forte injonction contient un chantage implicite : si vous voulez que nous sauvions le climat, vous devez être *pour* le Partenariat transatlantique. Sur les ondes radio, à moins d’être déjà au parfum, tel devenait le message. Le comble de la communication perverse s’agissant d’un traité qui préemptera durablement la protection de l’environnement.

Subir le sort de l’AMI ? Oui le risque était grand. D’autant plus que le TTIP est à bien des égards le clone de cet accord taillé sur mesure pour donner tous les droits aux investisseurs et tous les devoirs aux Etats. Négocié depuis 1995 en secret au siège de l’OCDE à Paris, une enceinte bien discrète puisque n’ayant pas vocation à négocier quelque accord de commerce que ce soit, l’AMI contenait déjà la clause investisseur contre Etat. Un investisseur étranger ayant subi des préjudices à cause «  de troubles civils ou d’autres événements » pouvait faire appel devant un tribunal ad-hoc, et se voir accorder  une restitution ou une indemnisation «  prompte, adéquate et effective ». Il pouvait aussi exiger l’abrogation de législations qui lésaient ses profits escomptés, même en l’*absence d’infraction* objective aux règles de l’accord (article intitulé : *expropriation rampante*).

Les négociations étaient presque abouties, quand dans une belle solidarité, la pression de la société civile internationale, et en France celle très tonique de la Coordination contre l’AMI (CCAMI) et des milieux de la Culture, les mirent en difficulté. En avril 1998, le gouvernement pluriel avec Lionel Jospin Premier Ministre préfère annoncer le retrait de la France des négociations, qui capoteront, ou presque, à la réunion ministérielle d’octobre.

La généalogie douteuse du TTIP

Mais avant même que l’échec des négociations ne soit constaté, les sachant compromises, le Commissaire européen au Commerce extérieur, le très libéral Leon Brittan lance, le 16 mars 1998, sans *mandat du conseil des Ministres,* le New Transatlantic Market.

NTM ? Voilà un sigle fortement repérable, rendu célèbre par le groupe rap Nique Ta Mère : une aubaine pour la communication ! Les journalistes prêtent l’oreille aux critiques et ne vont pas se priver d’ironiser. Le 3 mai, l’initiative est dénoncée par le Président Chirac et le Premier Ministre Jospin. Impénitent, quelques semaines plus tard, lors du sommet euro-américain de Londres du 18 mai, en compagnie de Messieurs Clinton, Blair et Santer (président de la Commission), Léon Brittan signe un nouveau texte : le Partenariat économique transatlantique (PET). Décidément, encore un sigle dans le vent…

Des deux versions du Partenariat, la première est indéniablement la plus agressive. En toutes lettres on peut y lire « nous combattrons par tous les moyens, diplomatiques et autres, ceux qui s’opposeront à nos projets ».

Tels sont les illustres prédécesseurs du TTIP. Telle est l’origine historique du premier « mandat » de négociations pour un Partenariat économique transatlantique. Quant au projet lui même, il faut remonter plus loin. Mais d’abord, chronologie à rebours oblige, il faut rappeler les péripéties des négociations sur les investissements et les marchés publics à l’Organisation Mondiale du Commerce.

Les investissements, comme les marché publics, font partie de ce qu’on désigne comme les « matières de Singapour ». Ayant échoué à les intégrer dans l’Uruguay round du GATT, les pays dominants s’étaient fait une raison. Le paquet du 8ème round du GATT était déjà conséquent. Mais le GATT n’avait que le statut d’un accord provisoire, il s’agissait d’ inscrire coûte que coûte ces résultats dans la durée. Au tout dernier moment, coup de poker, la signature de ce dernier round du GATT, est « couplée » à celle de la création de l’Organisation Mondiale du Commerce.

Lors de la réunion ministérielle suivante, à Singapour en décembre 1996, les puissants qui mènent la danse parviennent tout juste à faire inscrire ces matières comme « thèmes à débattre ».

# Le  Round du Millénaire

Mais l’Organisation Mondiale du Commerce n’avait pas cinq ans d’existence lorsqu’elle connut à Seattle un échec retentissant. Pour la Quad, le carré des puissants composé des Etats-Unis, du Canada, de l’Union Européenne et du Japon, cette réunion ministérielle devait lancer le grandiose « Round du Millénaire ». Au menu, de nouvelles négociations, en particulier sur les marchés publics et sur les investissements. Les pays du Sud n’avaient pourtant pas donné leur accord, comprenant que s’ils se voyaient retirer le pouvoir de les attribuer à des firmes nationales, les conséquences économiques et sociales seraient très lourdes. Quant à l’investissement, ils estimaient que cela ne relevait pas du commerce international, mais risquerait fort de ressembler à une re-colonisation de leurs économies. Habitués au bluff et au chantage, les puissants s’imaginaient pouvoir imposer leur volonté.

C’était sans compter sur les milliers d’opposants venus du monde entier, bientôt rejoints par des dizaines de milliers d’autres, dont les manifestations et actions directes non violentes bloquèrent la cérémonie d’ouverture. Cette résistance de l’extérieur permit aux représentants des pays du Sud de relever la tête et, pour la première fois dans cette enceinte, de refuser catégoriquement ce qu’on voulait leur imposer. La ministérielle dut se disperser sans même une déclaration finale pour sauver la face. «  À Seattle, nous avons vu l’abîme, nous avons préféré reculer », pouvait-on lire sur le site de la Chambre du commerce internationale (CCI). On appréciera ce « nous », qui en dit plus long qu’un long discours.

# Vite, de nouveaux fronts

Pour cuisants que soient ces échecs, à très exactement un an d’intervalle[[4]](#footnote-4), les lobbies d’affaires qui gravitent autour des négociations ne désarment pas. Ils vont progressivement changer de stratégie, en pilotant l’ouverture d’autres fronts pour faire avancer leurs ambitions.

D’autant plus que la crise de légitimité de l’OMC s’aggrave encore lors de la réunion ministérielle de Cancun, au Mexique (sept 2003)[[5]](#footnote-5), à tel point qu’à Genève il devenait presque impossible d’imposer de nouvelles déréglementations aux pays du Sud.

Or le lancement du round du millénaire devait aussi permettre d’entamer la révision de l’Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS). L’accord cadre avait été signé avec le bouclage de l’Uruguay Round et constitue bien un des accords piliers de l’OMC. Mais c’est par sa révision que, pompeusement rebaptisé « AGCS 2000 », cet accord fourre-tout, à double entrée, qui couvre 160 secteurs de services dont les « services futurs », avec ses clauses de cliquet et de démantèlement[[6]](#footnote-6), allait pouvoir donner sa pleine dimension. Son article 19 mandate catégoriquement que chaque révision doit aller dans le sens d’une libéralisation accrue. En ligne de mire : l’ouverture à la concurrence de tous les services publics, la déréglementation des services financiers et du commerce électronique.

Pour contenter les grands PDG, «  le Ministère américain au commerce et la Commission européenne travaillent de concert à l’élaboration d’un système d’alerte précoce sur chaque proposition politique qui pourrait avoir un impact négatif pour les fournisseurs de services » , clame le Commissaire européen Leon Brittan devant les représentants de la « Coalision of Services Industries », CSI, 24/9/98. Autrement dit, les chantiers de l’actuel TTIP sur la convergence réglementaire, sont déjà entamés.

A partir des années 2000, la Commission engage une série de négociations en vue d’Accords de partenariat économique (APE) avec des pays d’Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (pays ACP), non sans exercer le chantage au passage, les menaçant de suspendre les clauses du Système de préférences généralisées (SPG)[[7]](#footnote-7) en cas de refus de signature. Les concessions ainsi obtenues dans ces divers forums, pourront servir de bases pour multilatéraliser ces avantages et obligations quand le moment sera venu.

Comme à l’OMC décidément les pays du Sud restent sur leur défensive pour la révision de l’AGCS, un groupe de 22 pays[[8]](#footnote-8) qui se proclament « the really good friends of services » lancent à Genève, en marge de l’OMC, une négociation plurilatérale sur les services : Trade in services agreement, TISA  en anglais, AGS en français. Ils concrétisent ainsi un projet de Robert Vastine, alors président de la puissante CSI[[9]](#footnote-9), L’objectif est d’en imposer ultérieurement les nouvelles règles et disciplines au reste des membres de l’OMC. Pour l’heure, les pays qui n’en font pas partie n’ont pas le droit d’y assister, même à titre d’observateurs. Les textes de propositions américaines sont classées « confidentielles » pour 5 ans après l’entrée en vigueur de l’accord, et pour la même période s’il n’est pas conclu[[10]](#footnote-10). Le Tisa travaille activement sur de nouveaux accords sectoriels couvrant : les (dé)réglementations des services financiers, le commerce électronique, les télécommunications, les transports maritimes et aériens, les services postaux et courriers, l’énergie et services connexes. Il a pour ambition de devenir la « matrice » de tous les accords commerciaux du XXIe siècle[[11]](#footnote-11).

Parallèlement, les Etats-Unis vont se lancer dans une grande négociation avec 11 pays situés de l’autre coté du Pacifique, the Transpacific Partnership (TPP)[[12]](#footnote-12). Le premier round de négociations s’est tenu à Melbourne en mars 2010. Ni l’Inde, ni la Chine, pays trop puissants pour se montrer souples ou dociles dans des négociations d’une telle ampleur dont ils comprendront les enjeux, et dont il s’agit précisément d’endiguer l’influence, ne sont conviés à la table des négociations. Le Transpacific Partnership a été signé le 5 octobre 2015, mais n’est toujours pas ratifié.

Multiplier les accords bilatéraux et doubler l’AGCS d’une négociation entre « vrais amis des services » ne suffira pas. Certes, une belle triade de traités TPP, TISA, TTIP est en place ou en marche. Mais d’autres manœuvres s’imposent.

En effet, certaines réformes institutionnelles, en particulier dans le fonctionnement de l’Union européenne s’avèrent nécessaires. Comme les éléments dispersés d’un puzzle, qu’il suffira d’assembler le moment venu, ils s’encastreront pour faire alors surgir la nouvelle architecture de déréglementation.

L’ OEPC : politburo du commerce mondial ?

Si l’organe de règlement des différends, doux euphémisme qui désigne le tribunal de l’OMC, n’est pas passé inaperçu lors de la signature et la ratification de l’organisation, et encore moins quand les premiers verdicts sont tombés[[13]](#footnote-13), par contre son organe jumeau, l’Organe d’évaluation des politiques commerciales, ne figurait même pas dans la table des matières. Dans le cadre de la future OMC, un « mécanisme » d’évaluation des politiques commerciales avait bien été évoqué, qui devait collaborer pour cette tâche avec des organismes compétents. Lesquels ? Suspens… On se garda jusqu’au tout dernier moment de les désigner.

C’était la Banque Mondiale et le Fond Monétaire International, bien sûr ! Aucune consultation de l’ONU pour valider la mise en place de cette trinité institutionnelle, qui fut pour ainsi dire clandestine. Or l’OEPC, bien que dépourvu de la moindre légitimité démocratique,est la clé de voûte du système le plus puissant sur cette planète. Il ne se contente pas de procéder à l’***évaluation***, mais se livre en étroite coordination avec la BM et le FMI, à une « *collaboration pour une plus grande cohérence dans l’****élaboration*** *des politiques économique au niveau mondial**»*! Entre évaluation et élaboration, la nuance est de taille.

L’OEPC procède périodiquement à des examens des politiques commerciales des pays membres, tous les deux ans pour les pays développés, tous les quatre ans pour les autres. Par ailleurs les pays sont tenus d’envoyer au répertoire central de l’OMC la liste complète de leurs « législations, réglementations et procédures administratives », qui encadrent les activités économiques et de services à tous les niveaux de gouvernement - Etats, régions, départements, communes - ainsi que la mise à jour régulière de leurs cadres réglementaires. Le travail est donc fait, aux frais des contribuables, par les capitales des pays examinés.

L’existence de ces examens est trop peu connue. Visitons celui de l’Union Européenne du 25-26 novembre 1997[[14]](#footnote-14). En réponse aux critiques selon lesquelles l’UE n’aurait pas les coudées assez franches pour négocier des accords et traités de commerce, le représentant de l’Union - son nom n’est pas donné - s’empresse de rassurer ses examinateurs : le nouvel article 133 du traité de l’Union clarifiera la situation. Vous avez bien lu : deux ans avant la signature du traité de Nice, la Commission européenne donnait déjà des garanties à l’OMC ! L’article 113 du traité de Maastricht laisse encore trop de marge aux Etats de l’Union : il sera complété par l’article 133. Bientôt sera crée le Comité 133, à la manœuvre pour négocier les ouvertures des services à Genève, tout comme co-rédiger la directive Bolkenstein en ce qui concerne le marché intérieur. Avec le Sommet européen de Nice de décembre 2000, les pleins pouvoirs sont donnés à la Commission pour négocier par ailleurs l’ouverture totale aux investissements étrangers.

Ces deux exercices conjoints, examens des politiques commerciales d’un côté, information du répertoire central de l’OMC de l’autre, se conjuguent comme les branches d’une tenaille géante. Rien ne manque au tableau. Les législations et réglementations des pays sont classées en huit catégories d’obstacles techniques au commerce. Le rapport s’abstient d’en donner les intitulés. Grâce à la mise en commun de leurs banques de données, l’OMC, la BM et le FMI possèdent de surcroît les données de toutes les dépenses des Etats en matières d’infrastructures, d’éducation, de santé, d’assainissement, etc.

En croisant ces données, en lieu et place des politiques, ces technocrates qui ne sont responsables devant aucune juridiction disposent des moyens d’imposer un super plan d’ajustement structurel à l’échelle planétaire. Après les pays du Sud viendra le tour de ceux du Nord, et en particulier en Europe.

### Le triangle Genève- Bruxelles-Washington

Comme cesont les mêmes ministres de l’économie et des finances qui siègent aux assemblées générales de l’OMC, à celles du Fond Monétaire International et de la Banque Mondiale, l’économie de travail est considérable. Les courroies de transmissions sont en place, le pilotage, aux mains des technocrates qui entourent les Ministres, efficaces pour accélérer les réformes vers toujours plus de déréglementation et de libéralisation. Si nous ajoutons le Club de Paris, qui réunit les Ministres des finances et les directeurs des Banques centrales des pays créanciers, nous avons là un ensemble des hauts personnages de la finance mondiale qui se retrouvent dans de nombreuses autres occasions, G7, puis G20, Davos, L’OCDE… Le triangle OMC - Bruxelles - Washington fonctionne à plein régime. Ce n’est peut-être pas le triangle des Bermudes, mais sa capacité à vous engloutir des droits sociaux et à volatiliser les prérogatives des Etats sont vertigineuses.

En Europe les trois quarts du travail des parlements consistent en la mise en œuvre de directives émanant de la Commission, et estampillées par les conseils de Ministres.

A l’Union Européenne, les directives, les réformes et les traités se succèdent de plus en plus vite.

En parallèle, et même avant, le grand marché transatlantique commence à faire de fugaces apparitions, pour aussitôt retourner dans l’ombre.

En novembre 1990, au sommet euro-américain, l’Union Européenne représentée en forme de Troïka signe une « déclaration » transatlantique, qui annonce une nouvelle « architecture du dialogue », au moyen de réunions ministérielles bisannuelles, et de fréquentes « rencontres entre directeurs politiques (*sic*) et hauts fonctionnaires ».

En 1995, dans la même année, sont lancés le Transatlantic Business Dialogue (TABD), qui réunit les plus grandes firmes de chaque côté de l’océan, et le Nouvel Agenda Transatlantique (NTA) adopté au sommet euro-américain de décembre à Madrid, par Santer, président de la Commission, et Felipe Gonzales, président du Conseil, qui co-signent par ailleurs avec le Président Clinton un « plan d’action commun en matière de coopération policière et judiciaire ».

Et enfin, le 30 avril 2007 à la Maison Blanche, le Conseil économique transatlantique (CET) est établi par un accord signé par le président George W. Bush, le président du Conseil de l’UE, Angela Merkel et le président de la Commission européenne, José Manuel Barroso. Cela fait 17 ans que le processus est en marche, mais le terme accord ou traité, n’a pas été utilisé une seule fois.

# III. Les ambitions et la portée du TTIP

Taper cet intitulé sur un écran d’ordinateur donne un peu le vertige tant sont vastes les ambitions et la portée du TTIP. Vaste programme, mais programme guère avouable. D’abord parce que, tel Janus, il a deux faces. La face militaire, judiciaire et policière, qui se négocie au quartier général de l’Otan. C’est du secret défense jusqu’au moment où la mise en œuvre est parachevée. La face commerciale, qui si elle n’est pas du ressort du secret défense est tout aussi jalousement gardée. Les élus, quand ils sont autorisés à en consulter « des » documents de négociations, doivent le faire dans des « chambres de lecture  » sous haute surveillance[[15]](#footnote-15). C’est au nom de la « transparence » que ce systèmea été mis au point ! Portables, appareilsde photo, clefs USB interdits, sévères sanctions annoncées mais non encore détaillées pour ceux qui feraient « fuiter » des éléments. Ces consignes sont explicitées dans le document à l’attention de la commission commerce international du Parlement européen (INTA). On se croirait dans un scénario de science fiction. Réveillons-nous, pinçons-nous, c’est juste le TTIP.

Les partisans du « Partenariat » le présentent volontiers comme un OTAN économique. Les visées géostratégiques consistent à faire bloc, commercialement, militairement et en matière de surveillance. Un marché unique transatlantique représenterait 40% des échanges mondiaux et les Etats-Unis espèrent ainsi retrouver la suprématie mondiale face à des économies du Sud, comme celles de l’Inde et de la Chine qui sont en train de rendre le monde multipolaire. C’est la stratégie américaine en tous cas, car au passage les USA dont le déficit de la balance commerciale vis-à -vis de la Chine est abyssal, peuvent espérer écouler leurs exportations vers la vieille Europe, débarrassés d’entraves, en particulier dans le domaine de l’agroalimentaire.

Mais les partenaires deviennent-ils pour autant des alliés ? Militairement c’est fait et officialisé depuis quelques semaines. Dans le domaine de la surveillance l’affaire PRISM, révélée par Edward Snowden, de l’espionnage par la NSA de chancelleries et de la Commission européenne elle même, peut elle inciter à la confiance dans le domaine commercial ? Avec un traité à ce point bicéphale, on ne voit pas pourquoi les Etats Unis se gêneraient pour faire de l’espionnage commercial au passage.

C’est la guerre commerciale. Or une vision à ce point belliciste de l’économie va à l’encontre de toutes les valeurs et principes universalistes depuis la création de la Société des Nations, l’ancêtre de l’ONU : Œuvrer pour la paix, la démocratie, l’émancipation et l’auto-détermination des peuples. Mais les opposants aux visées du TTIP se font traiter de protectionnistes, comme s’ils se positionnaient au nom d’égoïsmes nationaux, voire sont assimilés à des individus et mouvances qui risquent, à l’instar des djihadistes, de basculer dans la « radicalité », vocable nouvellement criminalisé, dont l’étymologie indique pourtant simplement « prendre les problèmes à la racine ». Cette parenthèse sur les deux faces du Partenariat s’imposait, car les deux traités sont bien jumeaux. On comprend mieux comment les promoteurs du partenariat transatlantique le conçoivent comme «  une opportunité géostratégique unique, qu’il ne faut rater à aucun prix ».

Quant à la Commission, barricadée derrière des remparts de directives et de réformes est-elle encore comptable devant les peuples d’Europe ou leurs représentants ? Comment une dérive d’abord a-démocratique, puis anti-démocratique, a-t-elle pu sévir à ce point ?

«  Entre le TTIP et l’Europe, il faut choisir »

Laissons la parole à un connaisseur, Pierre Defraigne[[16]](#footnote-16): « Traiter le TTIP comme un accord bilatéral de plus, alors qu’il s’agit de l’accord bilatéral de trop, relève dans le chef du Conseil européen d’une myopie stratégique étonnante. Comment l’expliquer sinon par le conformisme néo- libéral qui prévaut toujours dans les enceintes européennes malgré la crise, et ensuite par l’activisme des lobbies, notamment ceux qui représentent à Bruxelles des intérêts américains bien particuliers. Mais les affinités politiques ou mercantilistes entre Londres et Berlin et Washington ont aussi joué à plein.»[[17]](#footnote-17). De la part d’un ancien haut fonctionnaire à la Direction Générale du commerce extérieur, voilà une clarté de pensée et de ton qui mérite d’être saluée.

Rafales de directives, assauts à la réforme, le Conseil, les conseils de Ministres et le parlement européen sont littéralement bombardés de textes qui se succèdent et deviennent difficiles à surveiller. Le Traité constitutionnel européen (que Chirac avait eu la sagesse de soumettre à référendum), refusé par les Français est remplacé par son calque, celui de Lisbonne, que Sarkozy fera passer en force en convoquant le Congrès à Versailles, par une sorte de « fast track » à la française. S’il fallait choisir un exemple de régression des droits contenu dans ce traité, citons celui-ci : le droit au travail y est remplacé par le « droit de travailler, et de chercher un emploi »[[18]](#footnote-18) !

A partir de décembre 2009, date d’entrée en vigueur du traité de Lisbonne, on passe encore à la vitesse supérieure. Le pacte sur la croissance, un temps réclamé par François Hollande, auquel il a peut être cru l’espace d’une semaine, devient le « Pacte sur la croissance et la compétitivité », qui fait de la flexibilité et de la modération salariale les fers de lance de la relance.

L’assaut final, qui mettra définitivement les pays de l’Union sous tutelle, se présente sous la forme du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance dans l’Union Economique et monétaire, le TSGV, aussi appelé le Pacte budgétaire. En fait l’assaut est double, puisque le TSCG s’accompagne de la création du Fond européen de stabilité financière (FESF), fallacieusement brandi comme solution pour pouvoir jouer la solidarité envers les pays endettés les plus en difficulté.

Sous la férule de la Troïka

En fait il fait entrer de plain-pied le Fond monétaire international dans le fonctionnement de l’Union Européenne. Une nouvelle gouvernance est instaurée, composée du président de la BCE **(**avec à sa tête Mario Draghi, un ex de Goldman-Sachs**)**,  du président du Conseil européen, et du président du FMI : c’est la Troïka. Pour bénéficier de son  aide, les pays endettés sont soumis à des plans d’austérité drastiques sous contrôle de cette même Troïka. Le Mécanisme européen de stabilité, le MES, vient compléter et détailler les procédures. Chaque Etat doit soumettre son budget annuel à la Commission *avant* de le présenter au parlement. Les « recommandations » deviennent « obligatoires » et le Semestre européen les contraint à fournir tous les six mois la totalité des comptes de dépenses et recettes de toutes les administrations et agences d’Etat, dont les budgets doivent s’équilibrer[[19]](#footnote-19). Les statuts du FESF sont inquiétants : ses archives sont inviolables, les personnes y travaillant sont tenues au secret absolu, y compris une fois à la retraite, elles jouissent d’une immunité totale par un statut d’extraterritorialité pour toutes les activités menées dans l’exercice de leurs fonctions[[20]](#footnote-20). Statuts dignes d’une république bananière ou d’une bonne vieille dictature à la soviétique.

Le Semestre européen se serait-il inspiré de cette obligation d’informer le répertoire central de l’OEPC, mis en place *aprè*s la création l’OMC[[21]](#footnote-21) ? Cette manie du contrôle, de la rigueur budgétaire à travers des mesures d’austérité frappant en priorité les dépenses sociales, plafonnant les salaires et démantelant le droit du travail, serait-t-elle moins vertueuse qu’elle le prétend ?

Toujours est-il que ces prescriptions répondent « sur mesure » aux exigences et ambitions des géants qui dominent les divers secteurs de services dans l’économie mondialisée, au premiers rang desquels, les banques d’affaires elles-mêmes. Les géants de «  l’industrie financière », comme ils aiment à se qualifier, passés depuis quinze ans devant bien des empires industriels dans la liste «  Fortune 500 » publiée chaque année par *Times magazine*, regorgent d’imagination en matière d’ingénierie financière.

Le monde en a fait les frais avec la crise financière, américaine d’abord, puis mondiale en 2008. Mais les quelques 1700 lobbistes qui les représentent auprès de la Commission de Bruxelles veillent au grain : pas question de brider un tant soit peu l’inventivité et la célérité électronique du secteur : la Commission défend la déréglementation financière avec une ardeur qui dépasse largement celle du camp américain.

Comme toutes les firmes transnationsles (FTN) sont adossées à des banques d’affaires, rien n’interdit de penser que ces dernières puissent jouer la collusion avec leurs très gros clients. Accélérer l’ouverture de secteurs convoités ? Ce n’est même pas très compliqué puisque chaque plan d’ajustement structurel, dans le Tiers monde hier, dans l’Europe du Sud aujourd’hui, est accompagné de sévères conditionnalités. Pour soi-disant recouvrer la santé économique, outre l’amaigrissement des service de l’Etat, c’est privatisation de secteurs lucratifs, le pays perdant chaque fois une importante source de recettes d’Etat, ce qui l’enfoncera davantage dans la crise.

Quand les lobbies font leur shopping

Ce qui est particulièrement inquiétant dans le « modus operandi » du TTIP c’est que tous les services publics se retrouveront otages d’un système de déréglementations croisées, élaboré avec les transnationales déjà engouffrées dans les mêmes créneaux. Home Instead, le MacDonald des maisons de retraite, Hogskin Hospital, la plus grande chaîne mondiale d’hôpitaux privés, ou encore Bertelsmann, mastodonte de l’Université en ligne, sont depuis longtemps prêts à passer à l’offensive. Quant aux banques d’affaires, elles sont aux avant-postes pour préempter toute réglementation qui pourrait mettre un frein à la poursuite de leur expansion.

Lors d’une rencontre du Dialogue transatlantique de la société civile avec des officiels de la DG du commerce extérieur, ces derniers ont admis ceci : « Alors qu’il ne serait pas normalement possible de faire passer un accord sur la libéralisation des services financiers, la crise serait utilisée pour faire passer cet accord en force dès que possible »[[22]](#footnote-22). Les lobbies financiers ont plus que l’oreille du gratin de la technocratie européenne, comme l’ont bien démontré les travaux de Corporate Europe Observatory (CEO). Dans l’un d’eux, qui se présente comme un « think tank » et non un groupe d’intérêts, le Groupe des 30, qui réunit les PDG des plus grandes banques d’affaires[[23]](#footnote-23) et des présidents de Banques Centrales, siège en personne… le Président de la Banque Centrale Européenne, Mario Draghi, lui-même ex vice-président de Godman Sachs International[[24]](#footnote-24). La démarche de CEO pour faire valoir qu’il s’agit là d’un conflit frontal d’intérêt, n’a pour l’instant pas abouti.

Du point de vue idéologique certains chefs d’Etats ne sont pas à la traîne. «  Les Grecs n’ont qu’à vendre leurs îles », s’esclaffait Angela Merkel. Les voilà obligés de privatiser l’aéroport d’Athènes et le port du Pirée. L’avant dernier Memorendum prétendait leur imposer la privatisation des compagnies d’eau d’Athènes et de Tessalonique, manœuvre qui fut heureusement mise en échec par des référendums d’initiative populaire. En France, le budget de la sécurité sociale et celui des APL se sont fait retoquer à la baisse pour 2016.

Le PDG d’ExonMobil proclame : «  Il faut permettre aux marchés et non pas aux législateurs de déterminer les technologies qui sont le plus à même de répondre aux besoins des consommateurs » (*sic*) !

Ou encore la responsable d’un grand lobby de l’agroalimentaire présent à Bruxelles, FoodDrinkEurope, Madame Mella Frewer qui demande qu’à travers le TTIP, on «  laisse entrer en Europe » même si on ne touchait pas aux lois, « une certaine proportion d’aliments génétiquement manipulés ». Le fait qu’il s’agisse de l’ex-directrice de communication de Monsanto n’a évidemment rien à voir là dedans !

Le lobbying sur ces matières ne s’exerce d’ailleurs pas toujours sur la Direction Générale de Bruxelles en titre, celle du Commerce Extérieur. Elle peut sévir au sein même d’agences européennes. Ainsi nous devons à José Bové, d’avoir débusqué une grosse anomalie à la tête de l’Agence européenne de sécurité sanitaire. Sa présidente, la hongroise Diana Banati, n’était autre qu’un membre du comité directeur pour l’Europe du plus grand lobby agroalimentaire mondial, l’International Life Science Institute ( ILSI), fait qu’elle avait soigneusement maquillé dans son curriculum vitae[[25]](#footnote-25). José Bové demanda sa démission et l’obtint en 2012.

**IV. L’Harmonisation réglementaire : l’art et la manière de dépouiller les Etats et les parlements de leurs prérogatives**

Le travail de rapprochement des législations et réglementations de part et d’autre de l’Atlantique démarre bien avant que les Etats n’y aient consenti. S’il n’a formellement été inscrit dans le Partenariat économique transatlantique (PET), c’est dès le Nouvel Agenda transatlantique et sans mandat du conseil des Ministres que des groupes de haut niveau réunissaient représentants des secteurs privés et hauts fonctionnaires de l’Union européenne. Pour une explication plus franche des visées, la formulation du New Transatlantic market (MTN), était plus illustrative. Constat y était fait que « 80% des législations qui constituent des obstacles au commerce transatlantique peuvent être résolus entre équipes de bureaucrates des deux côtés de l’Atlantique, sans passer devant les parlements ».

Dans le cadre du PET, des négociations par secteurs pour des Accords de reconnaissance mutuelle, les fameux ARM, étaient lancées. L’exercice pouvait sembler encore relativement anodin pour ceux qui ne connaissaient pas le travail de sape dont les firmes, - lesquelles siégeaient dans ces pourparlers - l’avaient investi. Mais il faisait grincer des dents à bien des associations de consommateurs américaines, qui s’en méfiaient comme de la peste. Tout était passé au crible : autorisations de mise sur le marché, normes sanitaires, règles d’étiquetage, et autres « mesures disproportionnées » pour chasser les « obstacles techniques au commerce » et « les exigences déraisonnables ». Avec une telle précision conceptuelle et dans un tel contexte, pas besoin d’être devin pour savoir qu’il s’agissait d’une harmonisation vers le bas.

### De contorsions sémantiques en alignements législatifs

Par contorsions sémantiques successives, l’exercice changera d’intitulé justement pour celui, si doux à l’oreille, d’ « harmonisation réglementaire », suivi de celui de « convergence réglementaire », en attendant la « compatibilité réglementaire » complète, qui pourra - dans leur grande clémence les lobbies d’affaires y consentent - s’accomplir après la signature et ratification du méta-traité.

La Chambre américaine du commerce auprès de l’Union Européenne a une vision bien arrêtée sur la question : lors de son discours pour le 50ème anniversaire d’AMCHAM EU (2014), petit nom de ce distingué lobby, son représentant Dontai Smalls *recommande l’établissement d’un mécanisme institutionnel pour la coopération réglementaire future*. L’évolution de ce « mécanisme » en « organisme », selon une pratique bien rodée, est un risque d’ores et déjà prévisible.

Celui-ci devrait s’appuyer, explique le représentant, sur des « principes communs » reconnus de part et d’autre de l’Atlantique, qui serviraient d’outils pour traiter les divergences futures. Il en cite quatre, qui constituent tout un programme :

- « le principe une fois approuvé, accepté partout ;

- la transparence et l’ouverture… des processus législatifs et réglementaires !

- la proportionnalité[[26]](#footnote-26), l’évaluation de l’impact sur le commerce transatlantique et

- l’examen des règles existantes pour déterminer si les règles de chaque partie

ont un résultat équivalent et sont donc mutuellement reconnaissables ».

Une telle langue de bois risque d’endormir le lecteur. Justement, prêtons bien attention. En guise de principes, un seul les sous-tend  tous : l’essor du commerce transatlantique comme critère, et mêmeaxiome, pour évaluer la validité des législations et réglementations actuelles comme futures !

Voilà qui réaliserait, sans s’en vanter ouvertement, le grand dessein de David Rockefeller quand il clamait : « Je crois que le temps est venu de remplacer le pouvoir des Etats, et j’estime que les grandes firmes privées sont les entités adéquates pour le faire. »

Fortement inspirée des travaux du  Groupe de travail sur les règles de l’AGCS à l’OMC, véritable laboratoire de déréglementation, voilà une méthodologie qui a toutes les chances de déboucher sur l’idée géniale, pondue par ces experts ès-déréglementation : le fameux«  test de nécessité ». Celui-ci doit servir à évaluer chaque loi et règle afin de déterminer si elle est vraiment «  légitime et nécessaire » ou au contraire « plus stricte que nécessaire pour assurer la qualité d’un service ». La qualité et non l’accès, l’omission valant prescription de privatisation ou de démantèlement par grignotages successifs. Notre distingué groupe de travail a élaboré ce petit bijou conceptuel dans le cadre des travaux sur l’article 6-4 de l’AGCS sur la réglementation intérieure. Or cet article, et c’est là que cela fait très mal, figure dans les règles générales, c’est-à-dire celles qui s’appliquent à tous les secteurs « engagés » ou non à la libéralisation. Traduisons : les disciplines élaborées autour de l’article 6-4 s’appliquent y compris aux secteurs que les pays n’ont pas ouvert à la concurrence /privatisation. Au fait, les parlements seront-ils encore « légitimes et nécessaires » ? Non qu’ils démissionnent, mais ils seront de facto démis, déchus de leurs responsabilités et prérogatives.

«  List it or loose it »

De surcroît, une innovation vicelarde à l’œuvre dans le cadre du TISA risque fort de sévir dans le TTIP, même si seuls les technocrates qui pilotent les diverses négociations sectorielles sont habilités à le savoir : le remplacement des « listes positives » par les « listes négatives ». Jusqu’alors, dans le cadre des négociations sur les services à l’OMC, on faisait figurer dans des listes positives les secteurs qu’on acceptait d’ouvrir à la libéralisation/privatisation ; ceux qui n’y figuraient pas restaient protégés. Avec les listes négatives, c’est l’inverse. Toutes les législations et réglementations qu’un pays veut maintenir pour chaque secteur, doivent figurer dans des listes dites négatives, celles qui n’auront pas été inscrites seront perdues : c’est le «  list it or loose it » !

L’emphase sur la **«** cohérence réglementaire**»,** autre vocable utilisé pour désigner le processus, doit aussi être examinée à l’aune d’une autre règle, qui figure au § 15 du mandat de négociation du TTIP :

« Le but des négociations sur le commerce des services sera de lier le niveau autonome existant de libéralisation de chacune des parties *au plus haut niveau de libéralisation atteint dans les ALE* [[27]](#footnote-27) existants en conformité avec l’article V de l’AGCS. » Une clause similaire figure aussi dans la partie du mandat de négociations sur l’investissement et dans celles sur les marchés publics**.**

C’est ici que se fait la couture, ou jonction des pièces du puzzle, bien sûr ! Plus fort que l’OMC, plus expéditif et sournois dans ses prescriptions, le TTIP.

AGCS+ TISA + TTIP + TTP = une autoroute multivoies de la déréglementation, pour les 160 services recensés dans la nomenclature de l’OMC. Il faut ajouter quelques nouveaux venus, dont la biologie synthétique et la géo-ingénierie, qui débordent de nouveautés, dont certaines déjà sur le marché[[28]](#footnote-28). Passer les commandes législatives à un traité bilatéral de commerce et d’investissement est folie pure. S’interdire par avance de légiférer dans des domaines aussi hasardeux et méconnus, que ce soit au nom du bien commun, du principe de précaution, ou par élémentaire bon sens, ou les trois à la fois, est tout simplement inacceptable.

Car enfin, qui possède sur les bouts des doigts les contenus des quatre accords simultanés : TTIP, TPP, TISA, auquel il faudrait ajouter le CETA[[29]](#footnote-29)? Ainsi le Third World Network nous met en garde contre une grave dérive dans les règles sur la propriété intellectuelle dans le TTP. Les droits de propriété sur les médicaments, *même en l’absence de dépôt de brevet*, sont étendus à 15 ans. Qui le sait ?

Personne. Ou presque. Seuls ceux qui en sont les commanditaires, et les technocrates qui ont fait profession de les servir, ont une connaissance relativement approfondie des contenus et instruments. Les pressions des milieux d’affaires peuvent ne pas aller toujours tout à fait dans le même sens, et même diverger sur des points relativement importants. Mais sur les lignes de force, à savoir, la prévention du «  risque législatif  » et la primauté du droit des affaires sur les droit des peuples, ils sont plus soudés que les doigts de la main.

Où est passé l’esprit des lois ?

Tout se passe comme si « on  » avait décidé que l’expérience démocratique avait assez duré. Mais qui, pourquoi, comment ? Pas besoin de céder à des thèses conspirationnistes pour constater ceci : le pouvoir surdimensionné des firmes transnationales, dont les chiffres d’affaires annuels dépassent souvent le budget de bien des pays moyens, est en train de les hisser à parité avec celui des Etats. Par contre les FTN sont moins isolées que nombre gouvernements puisqu’elles se coalisent au sein de lobbies et think tanks, chargés de faire évoluer les législations dans des orientations qui satisfassent leurs appétits insatiables.

Montesquieu, sans avoir pu l’anticiper, nous offre une parfaite analyse du phénomène :  « L’amour du pouvoir est naturel. Il est insatiable, constamment aiguisé, jamais rassasié par la possession[[30]](#footnote-30). » C’est à partir de ce constat que l’auteur de l’*E*sprit des lois va comprendre l’importance des contre-pouvoirs et élaborer la théorie de la séparation des pouvoirs.

La méthodologie, le modus operandi qui se déploient à travers le TTIP, bien avant que les négociations n’aient commencé, sont l’exact opposé de ce grand principe de la philosophie des lumières. Ils ont comme visées et comme stratégie le rassemblement et la concentration des pouvoirs dans la même structure d’un traité, dont les dispositions institutionnelles invalideront tous les autres, précisément en les concentrant en son sein. Dépossession du pouvoir législatif, contournement et usurpation du judiciaire à travers l’ISDS[[31]](#footnote-31). Quant à l’exécutif, il sera en quelque sorte partagé entre les TNC dominantes, de plus en plus débarrassées de toutes entraves ou obligations, et des appareils de surveillance et de répression de moins en moins sous contrôle des gouvernements.

V. Conclusion

A l’heure où la survie de l’humanité est déjà gravement hypothéquée par le dérèglement du climat, confronter intellectuellement d’abord, dans la pratique ensuite, l’urgence de mettre un frein à l’appétit insatiable des FTN est un devoir absolu pour les Etats et gouvernements.

Pour commencer, il s’agit de ne rien céder de plus à leurs pouvoirs déjà exorbitants. Pour quelques géants des secteurs qui trouveraient leurs comptes de façon éphémère, combien de faillites, de délocalisations, de licenciements, de rachats d’entreprises ? Ni les conséquences sociales, ni les dommages écologiques ni ceux sur la santé des consommateurs n’entrent dans le champs des préoccupations des stratèges qui siègent dans les conseils d’administration des FTN.

Au-delà de ces champs d’une importance vitale pour la résilience des sociétés de l’hémisphère nord comme celles de l’hémisphère sud, le problème lancinant, qui fait pâlir les autres jusqu’à l’insignifiance, est celui de la dérive du climat de notre globe terrestre. Or ce problème global ne sera résolu qu’en mettant de très sérieux freins et des balises juridiques sagacement établies à une globalisation de l’économie sous l’égide de ces firmes elles mêmes.

Seuls des économies drastiques d’énergie, un développement massif des alternatives et la reconversion de l’agriculture industrielle peuvent encore peut-être nous permettre d’éviter le pire. Même si le mécanisme investisseur contre Etat, « cerise sur le gâteau à la strychnine » comme dirait notre amie Lori Wallach[[32]](#footnote-32), était retiré du TTIP, tel qu’il semble que ses promoteurs, dans un repli tactique, seraient prêts à consentir, cela ne suffira pas. C’est l’ensemble des dispositions et des orientations du méta-traité qui sont antithétiques à la permanence de la vie sur terre, en tous cas à celle de l’espèce humaine.

La croissance du commerce transatlantique, avec l’augmentation correspondante des émanations de gaz à effet de serre à ce moment de l’histoire, est une aberration absolue. Cette seule dimension suffit à condamner le TTIP comme étant le pas de trop dans la poursuite de la destruction. Dès la conférence de Stokholm sur l’environnement (1972), des savants mettaient en garde contre la dérive de l’effet de serre. Quarante-quatre ans après, il n’y a plus un jour à perdre[[33]](#footnote-33). C’est l’humanité entière, embarquée dans le même vaisseau spatial terre, qui réclame des solutions, et en particulier les jeunes, souvent beaucoup mieux informés que leurs aînés. Alors qu’il est de plus en plus admis, y compris dans certaines instances onusiennes, que la relocalisation de l’économie est une des meilleures pistes, qui passe par une dé-mondialisation partielle des échanges économiques,  le forcing dans le sens inverse, qui condamnerait encore des nouveaux pans des économies locales est, à ce moment de l’histoire, particulièrement odieux. La relocalisation de l’économie au contraire, véritable « multiplicateur de solutions », selon une expression courante dans les milieux écologistes américains, est bénéfique à la fois pour l’emploi, pour les sols, pour la santé, pour la solidarité, et pour le système climatique mondial.

Mais il y a instances de l’ONU et instances de l’ONU. Celles qui sont chargées de s’occuper des problèmes d’environnement, la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et la Convention sur la diversité biologique (CBD) se sont, depuis la signature du Pacte Global entre l’ONU et les FTN en 1999, retrouvées progressivement détournées de leurs objectifs. Aujourd’hui il est plus lucide de constater qu’elles sont gangrenées puisque non seulement les FTN sont consultées, mais elles *siègent* dans les instances censées accoucher des solutions.

Est-ce un hasard ? Symétriquement et sous le même intitulé, dans l’une comme l’autre de ces conventions, un « Organe subsidiaire d’évaluation scientifique et technique », l’un pour la biodiversité et l’autre pour le climat, est chargé d’élaborer, en étroite collaboration avec les experts de la finance internationale, les « instruments financiers nouveaux et novateurs » seuls à même de nous sauver.

Donner un prix à la biodiversité, et la coter en bourse à travers le marché des « compensations biodiversité », ou des « crédits carbone » en ce qui concerne le climat, voilà quelques exemples de ces instruments novateurs, spéculatifs et spécieux de la « croissance verte ». Ils permettent, sans agir sur les causes, d’exonérer les pollueurs qui restent libres de poursuivre leurs activités destructrices, tout en leur ouvrant de nouveaux marchés[[34]](#footnote-34). C’est hélas dans ce sens qu’il faut interpréter le soi-disant « succès historique » de la COP 21 de Paris, qui vient de se clôturer. Un énorme opération de manipulation, non seulement langagière, mais cognitive cette fois.

En effet le terme « zero net emissions »[[35]](#footnote-35), un objectif qui semble radical, recouvre une réalité qui l’est beaucoup moins. Il signifie simplement que les émissions doivent être compensées par des « techno-fixs » censés les annuler : le captage et le stockage du carbone qu’on ira injecter dans les sous-sols géologiques, ou des plantations de peupliers génétiquement manipulés pour absorber davantage de gaz carbonique. Ni l’une ni l’autre de ces méthodes n’est scientifiquement fondée, mais les industriels, comme les banques d’affaires, se sont déjà engouffrés dans ces créneaux lucratifs.

Cependant tout n’est pas perdu, tant il est vrai que l’histoire n’est pas écrite d’avance. Mais il faudra aux peuples de la terre une lucidité, un courage et un espoir, qui ont depuis longtemps déserté les soi-disant élites, comme la majorité des hommes politiques du haut de la pyramide, pour renverser « la sacro-sainte obstination dans l’erreur des autruches qui nous gouvernent [[36]](#footnote-36) ».

1. A propos de la propagande nazie, in *La part du diable*, paru chez Brentanos, New York en 1942 et

 chez Gallimard en 1972. [↑](#footnote-ref-1)
2. Paragraphe 33 du mandat émanant de la Commission, soumis au Conseil le 12 mars 2013. [↑](#footnote-ref-2)
3. La décision a été prises avant les tueries du 13 novembre à Paris. [↑](#footnote-ref-3)
4. L’AMI à l’OCDE est officiellement enterré le 3 décembre 1998, et la ministérielle de Seattle se disperse

 le 3 décembre 1999. [↑](#footnote-ref-4)
5. Devant les promesses à nouveau trahies, quatre pays africains producteurs de coton quittèrent l’enceinte des négociations et le Sud fit bloc avec eux. [↑](#footnote-ref-5)
6. En anglais : stand still and rollback. [↑](#footnote-ref-6)
7. Système qui garanti aux ex- colonies l’entrée de leurs exportations vers l’UE sans droits de douane. [↑](#footnote-ref-7)
8. L’Union européenne comptant pour un « membre ». [↑](#footnote-ref-8)
9. Robert Vastine fut président de la CSI de 1996 à 2012. [↑](#footnote-ref-9)
10. Voir rapport de Scott Sinclair pour Public services international (PSI) publié le 30 avril 2014. [↑](#footnote-ref-10)
11. *Idem*. [↑](#footnote-ref-11)
12. Australie, Brunèi, Canada, Chili, Corée du Sud, Japon, Malaisie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pérou, Singapour, Vietnam. [↑](#footnote-ref-12)
13. L’un des verdicts qui causa le plus de remous fut celui qui condamna l’Europe pour sa non-importation de bœuf aux hormones américain, alors même que l’hormone de croissance bovine est interdite dans l’élevage en Europe. [↑](#footnote-ref-13)
14. Rapport annuel de l’OMC, 1998, page 194. [↑](#footnote-ref-14)
15. En Allemagne, seuls quelques documents clé du TTIP étant consultable**s** à l’ambassade US à Berlin, le Président du Bundestag, Nobert Lammert (CDU) décrète qu’il ne mérite même pas discussion : c’est non. [↑](#footnote-ref-15)
16. Aujourd’hui directeur de la fondation Madariaga - Collège de l’Europe depuis avril 2008, Pierre Defraigne a été directeur du cabinet du Commissaire européen au commerce extérieur, Pascal Lamy de 1999 à 2002. [↑](#footnote-ref-16)
17. Tribune libre, parut sous le titre «  Entre l’Europe et le TTIP, il faut choisir », *la Libre Belgique*, 28 nov. 2013. [↑](#footnote-ref-17)
18. 17 Article 11-75 du Traité de Lisbonne**.** [↑](#footnote-ref-18)
19. 18Lire Raoul-Marc Jennar, « Deux traités pour un coup d’Etat », *le Monde Diplomatique*, juin 2012. [↑](#footnote-ref-19)
20. Article 35 [↑](#footnote-ref-20)
21. Rapport annuel de l’OMC 1997, vol.1 [↑](#footnote-ref-21)
22. Voir Linda Kaucher www/opendemocracy.net/ournhs/linda-kaucher [↑](#footnote-ref-22)
23. Dont celui de Goldman Sachs International et celui de JP Morgan Chase. [↑](#footnote-ref-23)
24. The president and the private finance club, Corporate Obsevatory Europe. [↑](#footnote-ref-24)
25. Lire Hold-up à Bruxelles, de José Bové, ed. la Découverte [↑](#footnote-ref-25)
26. Dans le jargon de l’AGCS, proportionnalité signifie qu’une loi ou réglementation ne doit pas être «  plus rigoureuse que nécessaire  pour assurer la qualité d’un service ». [↑](#footnote-ref-26)
27. Accords de libre échange [↑](#footnote-ref-27)
28. Particulièrement compétent sur ces sujets : ETC Group www.etcgroup.org [↑](#footnote-ref-28)
29. Que nous laissons de côté puisqu’avec le changement de gouvernement au Canada et la promesse de Justin Trudeau de consulter les Canadiens, même signé par les négociateurs, il pourrait n’être jamais ratifié. [↑](#footnote-ref-29)
30. L’auteur pose bien sûr ce constat à propos de la monarchie absolue, in *Spécilège*, n° 525, cité par Jean Lacouture, « Montesquieu, les vendanges de la liberté », Seuil, 2003. [↑](#footnote-ref-30)
31. ISDS : Investor State Despute Settlement, système de règlement des différends investisseurs contre Etats [↑](#footnote-ref-31)
32. Directrice de « Trade Watch », le département de surveillance du commerce de la grande ONG américaine de défense des consommateurs, Public Citizen, créée par Ralph Nader. [↑](#footnote-ref-32)
33. Lire en particulier **«**Comment tout peut s’effondrer » de Pablo Servigne et Raphaël Stevens (Seuil, 2015). [↑](#footnote-ref-33)
34. *Le Monde 2* : Nagoya, le bal des financiers, Agnès Bertrand. <http://www.lemonde.fr/idees/article/2010/10/21/nagoya-le-bal-des-financiers_1428983_3232.html> [↑](#footnote-ref-34)
35. La version française de la déclaration finale n’est pas encore disponible à ce jour. [↑](#footnote-ref-35)
36. Denis de Rougemont, in «  L’avenir est notre affaire », Stock, 1977. [↑](#footnote-ref-36)